

COMPTE-RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 10 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 3 juin 2022.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Pascale DUFOUR

Étaient absents : Hervé LECLAIR (procuration à Virginie STEFFEN), Bernard LEVY (procuration à Julie LESUEUR)

Date de la convocation : 07/04/2022

Secrétaire de séance : Benoît BOURGEOIS,

ORDRE DU JOUR : 3 délibérations, 2 décisions modificatives questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 03.06.2022 a été approuvé à l'unanimité.

1-Décision modificative 1 au budget assainissement pour inscrire la dotation aux amortissements

Le budget assainissement nécessite une révision de crédit pour inscrire la dotation aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les écritures :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>		
		Crédit	
215	Installation matériel	-9000	
28158	Amortissement	9000	

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>		
		Crédit	
6811	Dotation amortissement	9000	
023	Virement section investissement	-9000	

Vote : 10 pour. (8+2)

2-Décision modificative 1 au budget de la commune pour régulariser le compte d'imputation de vente du terrain

Le budget commune nécessite une révision de crédit car la vente du terrain ne doit pas apparaître en recette de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les écritures :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>		
		Crédit	
024	Produit de cession d'investissement	97 988	
021	Virement section fonctionnement	-97 988	

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>		
		Crédit	
7751	Produit de cession	97 988	
023	Virement section investissement	-97 988	

Vote : 10 pour. (8+2)

3-Délibération concernant la dissimulation du réseau aérien électrique par le SMEG :

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'électricité de Gard (SMEG),

Commune : CARNAS

Projet : RD 168 Route de Saint Bazille – Télécom- Coord. ENEDIS

N° opération : 21-DIS-17

Le Maire a contacté le SMEG pour dissimuler le réseau BT route de St Bazuille. Le réseau aérien actuel, constitué en T70 AL serait remplacé par un câble BT3X150 en souterrain sur environ 500ml

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet dont le montant s'élève à 61 165.50 euros HT soit 730398.60 euros TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organisme

- de s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 3060 euros.

- d'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

- de verser, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel

Le premier acompte au moment de la commande des travaux.

Le second acompte et solde à la réception des travaux.

- de prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

- de s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 2 046 euros TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

- de demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

Vote : 10 pour. (8+2)

4-Délibération concernant la dissimulation du réseau téléphonique par le SMEG :

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'électricité de Gard (SMEG),

Commune : CARNAS

Projet : RD 168 Route de Saint Bazuille – Télécom- Coord .ENEDIS

N° opération : 21-TEL-68

Le Maire a contacté le SMEG pour dissimuler le réseau BT route de St Bauzille. Le réseau aérien actuel, constitué en T70 AL serait remplacé par un câble BT3X150 en souterrain sur environ 500ml

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide :

- d'approuver le projet dont le montant s'élève à 18 023 euros HT soit 21627.60 euros TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organisme
- de s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 21630 euros.
- d'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
- de verser, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel
Le premier acompte au moment de la commande des travaux.
Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- de prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- de s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 576 euros TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- de demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

Vote : 10 pour. (8+2)

5-Délibération concernant la dissimulation du réseau d'éclairage public par le SMEG :

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'électricité de Gard (SMEG),

Commune : CARNAS

Projet : RD 168 Route de Saint Bauzille – Tr1 Eclairage public- Coord. ENEDIS

N° opération : 21-EPC-65

Le Maire a contacté le SMEG pour dissimuler le réseau BT route de St Bauzille. Le réseau aérien actuel, constitué en T70 AL serait remplacé par un câble BT3X150 en souterrain sur environ 500ml

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet dont le montant s'élève à 24 672 euros HT soit 29 606.40 euros TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organisme
- de s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 29 640 euros.
- d'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

-de verser, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel

Le premier acompte au moment de la commande des travaux.

Le second acompte et solde à la réception des travaux.

-de prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

-de s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 780 euros TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

-de demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

Vote : 10 pour. (8+2)

Bilan sur expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

La communication préalable a été appréciée. L'action a reçu une appréciation globale très positive,

97% souhaitent la poursuite de l'extinction partielle de l'éclairage public.

Les horaires programmés conviennent en majorité, ils peuvent éventuellement être allongés en hiver.

Le sondage a permis des remontées intéressantes des habitants.

Il est nécessaire d'ajuster l'allumage et l'extinction (s'allume alors qu'il fait jour et s'éteint après le lever du soleil).

Demande de devis à la société Allez pour la mise en place d'un éclairage du terrain de boules avec bouton temporisateur pour allumer au besoin (par tranches de 2 heures).

Il y a une demande de réparation du lampadaire rue Mas d'Henri. Celui route de St Bauzille sera supprimé avec l'enfouissement des réseaux car en doublon d'un éclairage fonctionnel.

Le conseil municipal va étudier l'éclairage sur des zones non éclairées et qui le nécessitent pour la sécurité (envisager les éclairages avec panneaux solaires).

Il va falloir commander des panneaux définitifs pour l'information du public. Un arrêté de police sera à réaliser.

Etude pour le parcours botanique

Proposition d'étude des écologistes de l'Euzière pour étude de spatialisation. Terrains foyer et draille sont un peu restreints. 2500 €

Après débat, Mme Julie LESUEUR rencontrera avec les écologistes de l'Euzière pour mieux définir le projet

Divers :

La boîte aux lettres de la mairie a été installée, mais sera déplacée pour meilleure intégration.

Deux poteaux téléphoniques ont été réparés, le 3^{ème} poteau à Massargues (Cante Perdrix) n'est pas réparé car il y a des difficultés techniques.

Le Mur de Massargues est terminé, une demande de devis pour les 13 barrières restantes pour remplacer le grillage est faite mais le coût sera élevé.

L'information pour l'inscription à l'Alerte Cityalerte du SIAEP pour être averti des coupures d'eau a été distribuée, il faut encourager les habitants à s'inscrire.

La Fête du village aura lieu le 2 juillet. Manifestation taurine avec pose de barrières et banderoles.

La machine pour nettoyer le sol du foyer a été livrée

La cloche de l'église est réparée

Le toit de l'église est réparé

Le tracteur est réparé. A noter l'interdiction d'utiliser le gyrobroyeur en dehors du village (risque incendie), Arrêté préfectoral le 15 juin pour alerte sécheresse

Mi-septembre : fête du départ à la retraite de Gilles

Visite des poteaux incendie il y a 3 semaines : conforme pour les pompiers. Il faut intégrer le poteau BRL en haut du chemin de la Tour.

Réunion pour le fleurissement du village (Corine Leby) : plusieurs secteurs ont été ciblés pour la plantation potentielle de nouvelles essences :

- Les différentes jardinières réparties dans Carnas (Eglise, Presbytère, Massargues...) ;
- Devant la Mairie et devant le petit escalier, qui mène au lotissement du Parc (en vue de compléter l'existant) ;
- La zone au niveau du puits sur la route de St Bauzille (parcelle n°127) ;
- Le terrain au sud-ouest de l'école à côté du mur en pierre (parcelle n°11) ;
- Le terrain situé entre le foyer et le city (en conservant la zone de compostage, le potager et une place pour le tracteur) ;
- Et éventuellement la place des érables (sans que cela vienne compromettre ses fonctions).

M. le Maire souhaite demander au CD30 le comptage de véhicule et de calcul de vitesse moyenne.

Conseil d'école : pour le numérique, demande d'équipement de la classe 1 pour le vidéoprojecteur. Le budget est voté et Benoît Bourgeois ira à la rencontre de l'équipe enseignante pour valider le dispositif.

Inscription pour les journées du patrimoine avec ouverture de l'église

Conseil municipal des jeunes : seuls des enfants de Carnas en CE2 / CM1 / CM2 sont éligibles, ils doivent être au nombre de 11 ce qui n'est pas possible cette année. Voir si cela sera possible à la rentrée prochaine.

Bibliothèque : faire la vérification du plafond de l'escalier qui mène à l'étage de la Mairie

Le Marché restauration scolaire réalisé par le SIRP publié début juin prévoit l'utilisation de produits certifiés bio à hauteur de 80 % minimum et d'approvisionnement en circuit court à hauteur de 40% minimum. Date limite de réception des offres au 27 juin.

Un compte-rendu de la commission Tourisme de la CCPC est fait par M. Frédéric LEDENT demandant la remontée d'information sur les festivités dans les communes et annonçant l'édition de 2 topoguides : 1 nord Coutach et 1 sud Coutach

Julie LESUEUR rapporte que la CCPC souhaite mettre en place des ambassadeurs du tri sur les communes. La commune de Carnas pourrait se porter candidate pour un premier test.

Une journée portes ouvertes de l'association Tarabast sera organisée au foyer 24 juin vers 19h :

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h.

Joël ROUDIL,
Maire

